



MAÎTRE D'APPRENTISSAGE EN ENTREPRISE ARTISANALE TPE/PME

Public concerné :

- Chef d'entreprise (artisans, commerçants...), conjoint, salarié, ...

Prérequis :

- Avoir à encadrer un ou plusieurs apprentis

Nombre de participants :

- De 6 à 8 stagiaires

Dates :

- 13-20-27/02
- 19-26/09, 03/10
- 5-12-19/10
- Date à définir si formation réalisée en intra-entreprise

Durée :

- 3 jours
- Durée adaptée si formation intra-entreprise

Horaires :

- De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Tarif :

- **Tarif (journalier) artisan / conjoint avec statut :**
210 euros, prise en charge de la formation FAFCEA selon critères d'éligibilité.

- **Tarif (journalier) autres publics :**
210 euros, prise en charge possible de la formation selon statut.
Contactez votre conseiller.
Ce tarif est applicable aux formations suivies en présentiel ou distanciel.

- **Tarifs préférentiels**, pour certaines de nos formations, si financement par le compte personnel de formation : <https://www.moncompteformation.gouv.fr>

- **Tarif intra entreprise :** Sur demande

Objectif général

- ✓ Accompagner le ou la jeune et lui transmettre ses savoir-faire

Objectifs pédagogiques

- ✓ Connaître le rôle du maître d'apprentissage
- ✓ Favoriser l'intégration rapide et durable de l'apprenti(e) dans l'entreprise
- ✓ Encourager, créer le partenariat entre l'employeur et l'équipe pédagogique du CFA

Programme

- ✓ **Améliorer l'accueil et l'intégration de l'apprenti**
Evaluer et déterminer les besoins en recrutement et le profil du candidat
Nommer le/les maître(s) d'apprentissage au regard du niveau du diplôme préparé par l'apprenti
Rédiger l'annonce, mener les entretiens de recrutement
Evaluer les candidatures en fonction des exigences et contraintes de l'entreprise
Contractualiser la collaboration tripartite dans le respect de la réglementation
- ✓ **Accueillir et intégrer l'apprenti dans l'entreprise**
Préparer l'accueil de l'apprenti
Présenter l'entreprise, le métier, l'organisation du travail à l'apprenti
Spécifier à l'apprenti les règles d'hygiène et de sécurité à respecter, les obligations et droits de l'apprenti, du maître d'apprentissage et de l'entreprise dans l'exécution du contrat
Créer une relation partenariale entre le maître d'apprentissage, l'apprenti et le CFA au moyen d'une communication écrite et orale adapté

- ▼ **Identifier les compétences à développer et organiser le parcours de l'apprenti dans l'entreprise**
 Déterminer les compétences à acquérir selon le référentiel diplôme et en lien avec le CFA
 Organiser la progression pédagogique de l'apprenti en vue de l'acquisition de compétences attendues et en lien avec le CFA
- ▼ **Transmettre et évaluer les compétences et les savoir-faire acquis et à acquérir en situation de travail au sein de l'entreprise**
 Evaluer le profil socio-professionnel de l'apprenti en vue d'établir une communication adaptée
 Organiser des situations de travail pour évaluer les compétences acquises, en cours d'acquisition
 Définir les critères d'évaluation au regard du contenu du diplôme
 Adapter le parcours d'apprentissage aux résultats de l'évaluation de l'apprenti, à ses besoins de progression, aux impératifs et contraintes de l'entreprise
 Restituer le niveau de compétences acquis à l'apprenti et au référent du CFA
 Utiliser une communication adaptée dans des contextes de conflits, sur le terrain et/ou en groupe

Formateur

- ▼ Notre organisme de formation met à disposition des formateurs dont le profil est en adéquation avec la formation visée.

Méthodes et moyens pédagogiques

- ▼ Pédagogie active qui alterne théorie et mises en situation pratiques : exercices d'application, manipulation de supports et documents divers, études de cas réels, simulations – Identification pour chaque participant des points forts et des axes de travail.

Documents remis

- ▼ L'ensemble des ressources et supports seront mis à disposition des participants.

Dispositif d'informations et de positionnement des stagiaires

- ▼ En amont de la formation, un **entretien de positionnement** est réalisé pour évaluer le besoin du stagiaire et l'orienter vers l'action de formation adaptée.
- ▼ A l'occasion des échanges, une **fiche diagnostic** est complétée et permet d'identifier le parcours de la personne (diplôme, expérience) et de vérifier ses objectifs à des fins d'adaptation et individualisation du parcours de formation.
- ▼ A l'issue de l'entretien, le **programme détaillé** de la formation est transmis au candidat.
- ▼ Toute information demandée à un candidat a un lien direct avec la formation et reste confidentielle.

Prise en compte de la satisfaction des stagiaires

- ▼ La satisfaction est recueillie via nos enquêtes envoyées par mail à chaque stagiaire. Deux enquêtes sont à remplir en ligne à la fin de chaque formation (à 10 jours puis à maximum 6 mois). La satisfaction est affichée sur notre site Internet rubrique « se former ».

Évaluation des acquis de la formation

- ▼ A la fin de la formation, une **attestation de capacité** qui mesure l'atteinte des objectifs pédagogiques, formulés en termes de « être capables de » est remise au participant. Elle mesure les capacités développées en formation qui pourront être mises en œuvre dans une situation sociale ou professionnelle, en fonction de l'environnement de l'entreprise.
- ▼ Cette évaluation est élaborée par le formateur à partir des situations pédagogiques utilisées et impliquant le stagiaire.

Suivi post formation

- ▼ Un suivi individuel peut être proposé. Le formateur intervient pour accompagner la mise en place des outils et méthodes étudiés.
- ▼ Devis sur demande.

Bilan pédagogique du stage

- ▼ L'intervenant établit un bilan pédagogique de la formation qui est remis au responsable du centre ou au coordinateur de l'action, pour information.

Renseignements et inscription :

Votre contact formation : Annick MASSINA – 02 47 25 24 29 – amassina@cma-cvl.fr

Handicap :

Référent handicap du site de formation : Élodie BEUGNON – 02 47 25 24 93 – ebeugnon@cma-cvl.fr

L'établissement s'est doté d'une capacité à étudier, au cas par cas, les besoins spécifiques des candidats qui voudront postuler à une formation afin de mobiliser les moyens nécessaires pour compenser les conséquences d'un handicap.

Organisme de formation :

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Centre-Val de Loire – N° de SIRET : 130 027 980 00015 – N° de déclaration de l'activité : enregistré sous le numéro 24450381045 – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Site de formation :

Adresse : 36-42 route de Saint-Avertin – CS 50412 – 37204 Tours cedex

N° de téléphone : 02 47 25 24 29

E-mail : formation-continue.37@cma-cvl.fr